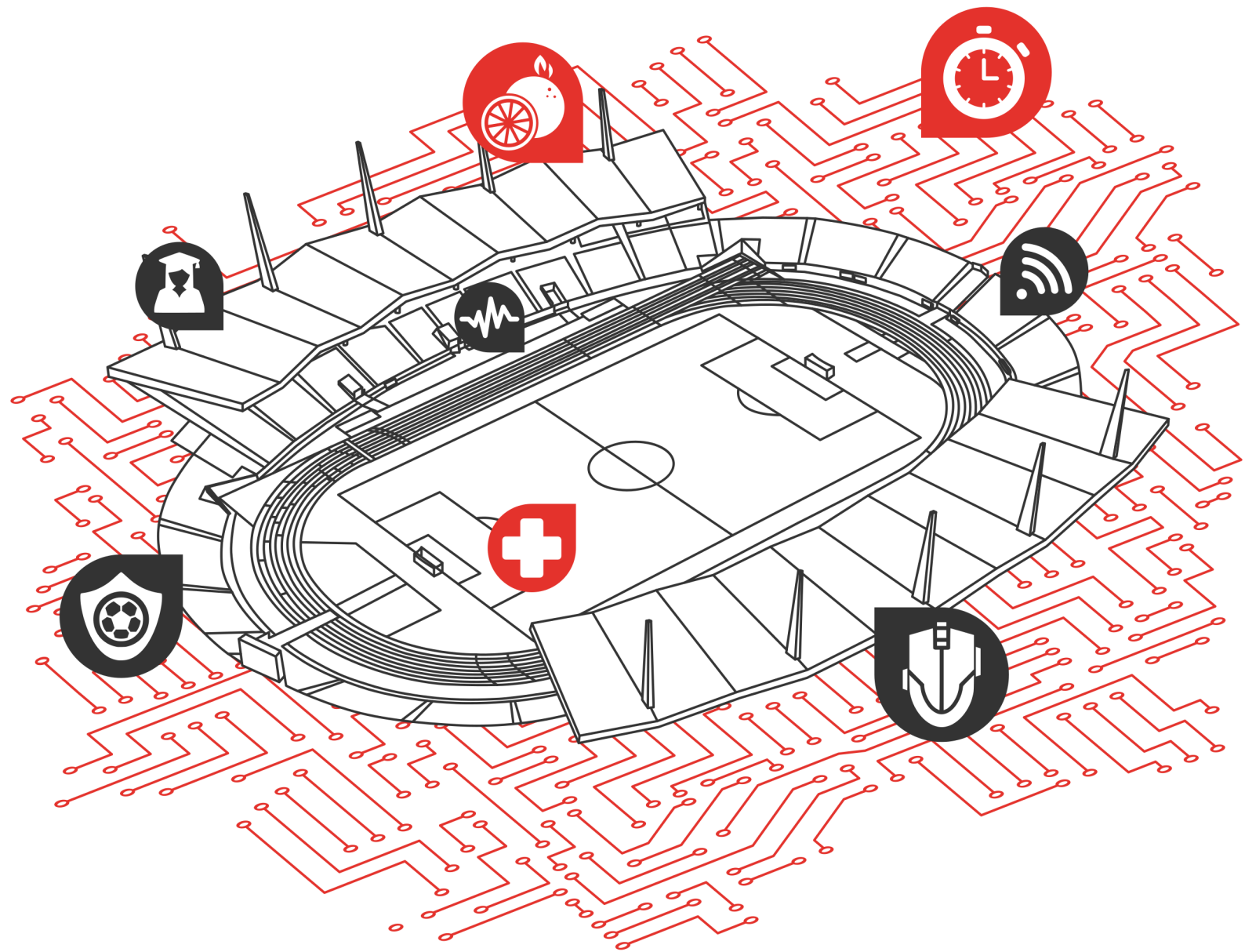


APPEL À PROJETS



OBJET SPORTIF ET STADE CONNECTÉ



RÈGLEMENT

CANDIDATURES

OUVERTES

du 03/02/2020

au 17/04/2020

Contexte

Le sport est une activité universelle qui rassemble toutes les générations, tant les sportifs que les supporters. Son poids économique est grandissant et aujourd'hui le secteur représente plus de **1200 Milliards €**.

La situation géographique unique de la Métropole Européenne de Lille et ses infrastructures, en font une place stratégique pour les événements sportifs majeurs. Lille fût notamment une base arrière des JO de Londres en 2012 et le sera également à l'occasion des jeux de Paris en 2024.

C'est dans ce contexte qu'a émergé le projet Métropolitain **hellolille.sport**. En accompagnant les entreprises de la filière, hellolille.sport se place en tant que catalyseur pour favoriser leurs interactions avec les sites d'excellence, les laboratoires et les fédérations sportives nationales et internationales.

Dans cette dynamique, la **MEL** et **hellolille.sport** s'associent au **CITC** pour proposer l'appel à projets **Objet Sportif et Stade Connecté**.

Cet appel à projets a pour objet de booster l'innovation et les expérimentations sur le territoire, en proposant aux acteurs européens (entreprises, laboratoires, etc.) de tester leurs solutions en conditions réelles, au cœur **d'un terrain d'expérimentation unique : le Stadium Lille Métropole à Villeneuve d'Ascq**.

Les projets sélectionnés s'adresseront à trois communautés de testeurs :

- **Sportifs de haut niveau** : Clubs résidents
- **Étudiants** de facultés (principalement de STAPS), disponibles en journée
- **Sportifs "de masse"** : Grand public, usagers de l'infrastructure



Critères d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Structures du secteur privé qui exercent une activité en Europe : Porteurs de projets, start-ups, PME, associations.
- Structures publiques issues de la recherche académique tels que les Universités et les organismes de recherche.


Vous pouvez soumettre votre projet seul ou en consortium.


A propos des projets


Les projets soumis concerneront toutes innovations matérielles et/ou logicielles : équipement, objet connecté, applications... pouvant être expérimentés dans l'enceinte du Stadium Lille Métropole à Villeneuve d'Ascq.


Ils devront présenter un caractère innovant et faire appel aux technologies émergentes : technologies sans fil, réalité augmentée, mixte, virtuelle, Intelligence Artificielle, etc.

Votre projet devra s'inscrire dans l'un des 4 thèmes suivants :

 **Performance*** : La performance est un but recherché par chaque sportif pour s'épanouir et s'améliorer dans son activité. Les solutions peuvent concerner tout équipement permettant un feedback de données, de statistiques pour corriger et s'informer, un meilleur confort et de meilleures performances dans la pratique, des outils d'aide à la formation... le tout au niveau pro et amateur.

 **Santé*** : La santé du sportif est un élément important dans son parcours. Gérer son alimentation avant et après compétition, utilisation et analyse des données pour obtenir des statistiques sur ses entraînements et prévenir les risques de blessures, favoriser la récupération après un entraînement intensif ou une compétition sont autant d'exemples liés à la santé du sportif ... Les projets et solutions contribuant à accroître les pratiquants ou favorisant la reprise du sport seront considérés.

 **ESport*** : Le ESport est une tendance extrêmement forte à développer en lien avec les stades et le ESport de demain : Intégration d'Objet Connecté, compétitions, entraînements, streaming, réalité mixte, virtuelle ...

 **Stade connecté*** : Il existe de réelles problématiques pour transformer les stades d'aujourd'hui en stades du futur : plus intelligent, amélioration des équipements et investissements technologiques pour le rendre plus attractifs, plus fluide dans la gestion des visiteurs, générer des revenus additionnels en élargissant son utilisation ou encore une meilleure collecte des données, d'une manière plus fiable et facile.

* Les exemples pour chaque thème ne sont pas limitatifs et sont donnés à titre indicatif



A la clé

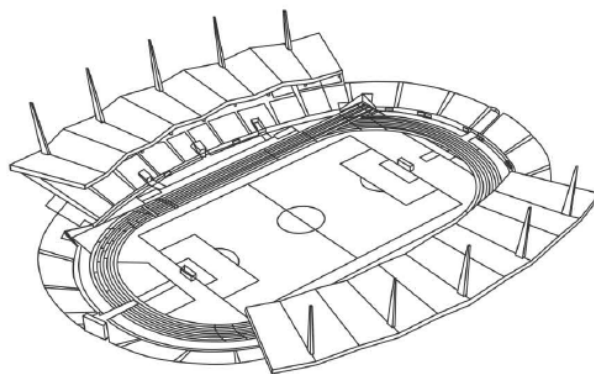
Un accompagnement

- **3 projets lauréats** recevront une bourse de **10 000 €** en fonction des besoins financiers pour développer la solution.
- **Une expertise et un coaching technologique personnalisé** seront apportés par les ingénieurs du CITC, acteur clé en matière d'Internet des Objets et d'Intelligence Ambiante, pour accompagner les candidats dans la construction de la candidature et au delà dans le développement du projet.
- Les projets retenus pourront bénéficier d'un **accompagnement**, notamment par la mise en relation avec des **partenaires d'industrialisation**.
- Les projets retenus pourront bénéficier de mises en relation avec un **organisme financier potentiel**.

Un terrain d'expérimentation

Les porteurs de projets retenus pourront également bénéficier de :

- **Un Showroom et tests grandeur nature** indoor et outdoor directement dans le **Stadium** pour une accélération du développement du projet. (MEL)
- **Un accès à une large communauté de testeurs**, représentée par des étudiants en facultés, les clubs résidents et les sportifs de masse et permettant un **retour d'expérience** accéléré. (MEL)
- **Une mise en visibilité inédite** des projets retenus pour promouvoir leur **exposition** durant la phase d'expérimentation au Stadium et d'appel à projets. (Partenaires)
- **Une valorisation directe** auprès des **fédérations sportives nationales et internationales** telles que escalade, basket, golf, athlétisme et **des ligues professionnelles**. (hellolille.sport)
- **Une génération de jeux de données** sous couvert de l'accord des testeurs et un accès à de hautes fréquences **haut débit**.
- **Un accès à l'écosystème technologique avec son réseau national et européen** par la mise à disposition de son cluster technologique afin de combler tout besoin technique et faire monter en compétence les porteurs. (CITC)
- **La possibilité de création de Start-up** avec mise à disposition de locaux au Stadium sur une idée à fort potentiel. (MEL)



 **Présentation du Stadium**



Critères de sélection

Le processus de sélection se déroulera de la manière suivante :

- Dépôt d'une manifestation d'intérêt
- Audition devant le comité technique (pitch)
- Comité technique de pré-sélection
- Dépôt d'un dossier de candidature complet soumis à un comité de sélection (si pré-sélection validée)
- 2^{NDE} audition devant le comité de sélection

Le comité technique, composé de la MEL (Développement Économique & Sport), hello-lille.sport, le CITC et la BPI, est chargé de la pré-sélection des dossiers de manifestation d'intérêt reçus. Cette pré-sélection sera opérée à la suite d'une audition et retiendra les projets admissibles.

Un comité de sélection, composé des partenaires impliqués dans l'appel à projets et élargi à tout autre expert que lesdits partenaires jugeront utile de solliciter (sites d'excellence, entreprises partenaires ...), sera chargé de la sélection finale pour définir les projets retenus.

Les auditions devant le comité technique et de

sélection s'effectueront dans le respect de confidentialité du projet, avec mention des représentants pour une éventuelle opposition en cas de conflit d'intérêt ou de concurrence.

A l'issue des décisions finales du comité de sélection, les candidats sélectionnés recevront une notification favorable. Ceux dont le projet n'aura pas été sélectionné en seront directement informés par le MEL.

Le critères de sélection sont les suivants :

- Adéquation du projet au regard des thèmes précédemment énoncés
- Potentiel économique et commercial
- Pertinence du projet vis-à-vis de la technologie et des usages
- Faisabilité technique et maturité du projet
- Mise en œuvre au sein des espaces du Stadium
- Qualité et crédibilité de la proposition et des porteurs de projet
- Effet vitrine : valorisation du Stadium comme lieu de R&D incontournable
- Effet incitatif de l'accompagnement sollicité visant à amorcer ou amplifier le projet

Calendrier

Annnonce de l'appel à projets

3 Décembre 2019 (IoT Week by CITC)

Lancement de l'appel à projets

03 Février 2020

Date limite de dépôt des candidatures

17 Avril 2020

Date limite dépôt des dossiers complets

31 Mai 2020

Présentation devant comité de sélection

Juin 2020

Date de fin et annonce des lauréats

Juillet 2020

Lancement tests & prototypes au Stadium

21 Septembre 2020



Modalités de participation

I - Dépôt du dossier de manifestation d'intérêt

Pour candidater à l'appel à projets, un dossier de manifestation d'intérêt (3 pages maximum) est à envoyer en version PDF **jusqu'au 17 Avril 2020**, exclusivement par mail à l'adresse suivante :

ossc2020@lillemetropole.fr

Le dossier est disponible sur l'adresse de publication de l'appel à projet :

<http://lillemetropole.fr>

Un accusé de réception sera délivré pour attester de la prise en compte de la candidature.

II - Présélection

Les candidats seront susceptibles d'être conviés pour une audition sous forme de pitch lors de l'une des sessions organisées par le comité technique (possible en visio-conférence pour les candidats hors de la Métropole).

Les projets présélectionnés suite à cette première audition devront faire l'objet d'un dépôt de dossier de candidature complet.

III - Dépôt du dossier complet

Ce dossier reprendra l'ensemble des points suivants :

- Liste et CV des porteurs du projet et éventuels partenaires engagés dans le projet.

- Présentation de la/les structure(s) portant le projet.
- Descriptif du projet avec données quantitatives et qualitatives sur le caractère innovant de/des usage(s) proposé(s).
- Potentiel commercial et domaines d'application du projet.
- Descriptif des conditions de réalisation et de mise en place du projet et/ou démonstrateur.
- Calendrier de réalisation.
- Plan de financement global succinct.

Les candidats devront faire parvenir ce dossier en version PDF **jusqu'au 31 mai 2020** à l'adresse suivante :

ossc2020@lillemetropole.fr

NB : Tout dossier incomplet à cette date butoir se verra refusé.

IV - Sélection

Les projets présélectionnés avec dossier complet déposé seront présentés par les porteurs de projets lors d'une seconde audition, devant le comité de sélection.

Une notification de sélection sera envoyée et sera formalisée par une contractualisation avec hellolille.sport pour ainsi laisser place à la phase de tests et prototypages au sein du Stadium Lille Métropole.

Contact Organisation

Pour toute information sur l'Appel à Projet :

MEL :

- François-Xavier Kowandy, Chargé de filière SPORT
fxkowandy@lillemetropole.fr

CITC :

- Corentin Duplouy, Ingénieur R&D Chef de Projet
cduplouy@citc-aurarfid.com

hellolille.sport :

- Christophe Troendle, Directeur Général
ctroendle@hellolille.sport



Cadre légal

Le fait de candidater à cet appel à projets implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent cahier des charges, accessible à tout moment durant la durée de l'appel à projet sur le site internet <http://www.lillemetropole.fr> ou sur demande auprès de la MEL par courrier à l'attention de Monsieur le Président, 1 rue du Ballon CS 50749 59034 Lille Cedex.

La MEL et ses partenaires se réservent le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'appel à projets. Ainsi, dans le cas de fraudes manifestes sous toutes ses formes, l'appel à projets peut être annulé ou invalidé.

La MEL et ses partenaires se réservent également le droit d'écourter, prolonger, suspendre ou annuler l'appel à projets sans que cela ne donne lieu à une quelconque indemnité. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Propriété intellectuelle

Si le projet repose sur une innovation particulière, le candidat prendra toutes dispositions au titre de la protection de la propriété intellectuelle. En effet, les travaux réalisés par le candidat dans ce cadre demeurent sa propriété.

Le candidat certifie qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle et, à défaut, qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet concerné.

Il garantit la MEL et ses partenaires de toute réclamation quelle qu'elle soit en provenance de tout tiers concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet présenté, ainsi que de leurs conséquences financières, dont il déclare faire son affaire personnelle.

Confidentialité

Dans le cadre du présent Appel à Projets, les Candidats peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles. Les Organismes et les membres du Jury s'engagent d'ores et déjà à traiter ces informations avec la plus grande précaution.

Les informations reçues dans ce cadre ne peuvent pas être transmises directement ou indirectement à un tiers sans autorisation écrite du porteur de projet, à l'exception des informations qui, au jour de leur communication, sont tombées dans le domaine public ou dont la personne qui les a transmises a, sous sa propre responsabilité, explicitement et formellement indiqué qu'elles n'étaient pas confidentielles.

Le candidat pourra donc spécifier, dans le dossier de réponse, quels sont les éléments Confidentiels à l'usage exclusif du comité de sélection et de ses experts.

La MEL et ses partenaires s'engagent à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par un candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.

Cependant, le caractère confidentiel ne pourra être demandé par le porteur de projet sur l'ensemble du dossier.

Chaque porteur de projet est seul juge de l'opportunité et des modalités d'une protection des Informations confidentielles par la revendication de tels droits.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'Appel à Projets, les Organismes sont autorisés :

À communiquer à la presse et à publier sur leur Site, la dénomination sociale, le nom du dossier, le nom des Candidats ;

À rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des Projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Propriété des données et protection de la vie privée

Les données restent la propriété de leur communiquant. Les candidats s'engagent en participant à signer un accord de non-diffusion desdites données et de protection de la vie privée, dans le cas où les données ne seraient pas anonymes, ou comporteraient des informations personnelles, y compris en référence indirecte.

Droit à l'image – données personnelles

Chaque Candidat autorise, à titre gratuit, les Organismes, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio,) ainsi que ses présentations et soutenances du dossier.

A cet effet les Candidats autorisent les Organismes, pendant 2 (deux) ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du Candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des Organismes ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quelques soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion de l'Appel à Projets.

